



6ème Fonds d'appui aux Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale

APPEL À PROPOSITIONS 2026

Date limite pour présenter les candidatures : Le 31 juillet 2026 à 18:00
(heure locale Vitoria-Gasteiz, Espagne)

I. Antécédents

Le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2019-2028 **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF)**, reconnaissant la contribution déterminante de l'agriculture familiale à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) (Résolution A/RES/72/239). Grâce à cette initiative mondiale, les agricultrices et agriculteurs familiaux sont positionnés au cœur des systèmes alimentaires, en soulignant leur rôle central dans la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, la gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique, la protection de l'environnement, la préservation des cultures locales et la promotion d'un développement inclusif et durable.

La DNUAF 2019-2028 constitue donc depuis ses débuts un cadre stratégique et cohérent de dialogue entre gouvernements, partenaires techniques et financiers, organisations paysannes (OP) et Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAFs) et ce, dans un contexte marqué par des crises climatique, alimentaire et environnementale interconnectées. Elle vise à soutenir l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de politiques publiques et d'investissements en faveur de l'agriculture familiale, contribuant ainsi à la réalisation des ODD. À travers le dialogue politique et la collaboration multi-acteurs qu'elle encourage, la DNUAF représente un levier majeur pour consolider le rôle de l'agriculture familiale dans la transition vers des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients.

Le Plan d'Action Global de la DNUAF prévoit notamment l'élaboration de Plans d'Action Nationaux (PAN) et d'autres instruments de soutien par les gouvernements, en concertation avec les organisations d'agriculteurs familiaux (OAF), les CNAFs et les autres parties prenantes clés.

Les CNAFs constituent des plateformes multipartites de dialogue politique rassemblant des organisations paysannes, des associations de développement rural, des centres de recherche, des institutions publiques ainsi que des organisations internationales et de coopération, avec pour mission de promouvoir des politiques ambitieuses et adaptées aux réalités de l'agriculture familiale.

S'appuyant sur une collaboration de longue date avec les CNAFs, le Forum Rural Mondial (FRM) lance la **sixième édition du FONDS D'APPUI AUX COMITÉS NATIONAUX DE L'AGRICULTURE FAMILIALE**, visant à renforcer les capacités des CNAFs à contribuer de manière efficace et structurée au dialogue politique, au développement et à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de l'Agriculture familiale dans le cadre de la Décennie ainsi qu'à d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale. Cette initiative entend soutenir les pays dans leur progression vers des systèmes alimentaires plus inclusifs et résilients.

Le Fonds d'Appui est mis en œuvre par le FRM avec le financement et l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), conformément au mandat confié par l'Assemblée générale au secrétariat conjoint FAO-FIDA pour assurer la coordination et la mise en œuvre de la Décennie.

Ce 6^e Fonds d'Appui aux CNAFs s'inscrit dans la continuité du 5^e Fonds d'Appui, également mis en œuvre par le FRM avec le financement et l'appui du FIDA, en collaboration avec la FAO, entre septembre 2024 et décembre 2025, et qui a bénéficié à 12 CNAFs.

II. Objectifs et Priorités de l'appel

L'**objectif global** de l'appel à propositions est de contribuer à la création d'un environnement politique propice au renforcement de l'agriculture familiale et au développement de systèmes agroalimentaires durables pour les populations et la planète dans le cadre de la DNUAF 2019-2028.

L'**objectif spécifique** de l'appel est de promouvoir et de participer au développement et à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de la DNUAF et d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale, permettant de progresser vers des systèmes agroalimentaires plus durables dans les pays prioritaires du FIDA.

III. Conditions pour se présenter

Voici les **conditions requises** pour pouvoir se présenter à l'appel 2026. **Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, cela impliquera automatiquement l'exclusion du processus de sélection.**

Conditions que doivent remplir les organisations candidates :

1. Être un membre actif d'un CNAF engagé dans la mise en œuvre de la DNUAF.
2. Disposer d'une personnalité juridique dans le pays où le projet se réalisera.
3. Être une organisation de la société civile sans but lucratif.

(Dans le cas des CNAFs enregistrés légalement, la condition 1 n'est pas nécessaire puisque c'est le propre CNAF qui réalisera la candidature).

Conditions que doivent remplir les projets :

1. La mise en œuvre du projet débutera en principe en octobre 2026, pour une durée maximale de 12 mois.
2. Être implantée **dans un pays bénéficiaire du FIDA**. Le présent appel à propositions s'inscrit dans le cadre des critères d'éligibilité géographiques définis dans la politique de financement par subventions du FIDA, qui accorde la priorité aux **pays à faible revenu (PFR)** et aux **pays à revenu intermédiaire inférieur (PRII)**. Toutefois, dans le cadre de cette initiative plus large, il sera possible d'allouer jusqu'à 20 % de l'enveloppe totale à des projets mis en œuvre dans des **pays à revenu intermédiaire supérieur (PRIS)**. Une liste des catégories de pays du FIDA figure en annexe.
3. La subvention demandée par projet sera au **minimum de 10 000 USD et au maximum de 25 000 USD**.
4. **Avoir pour objectif de promouvoir et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de l'Agriculture familiale dans le cadre de la DNUAF (PAN)** ou d'une **politique en faveur de l'agriculture familiale**, éventuellement articulée à des **agendas internationaux reliés à l'Agriculture familiale et à sa décennie (UNFSS, CCNUCC. CBD, CNULCD, ...)** ou des initiatives telles que **l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté**.

5. **Se fonder sur la promotion de plateformes représentatives, inclusives et démocratiques** pour le dialogue politique au niveau national.
6. La proposition vise à **renforcer le dialogue politique et les capacités des principaux acteurs de l'agriculture familiale** dans le pays, avec un accent particulier sur les organisations de l'agriculture familiale.
7. La proposition doit être alignée sur les priorités stratégiques du FIDA dans le pays. À ce titre, **l'approbation formelle de la proposition par le Directeur Pays du FIDA est un critère d'éligibilité obligatoire**, tandis que le soutien du gouvernement et d'autres parties prenantes concernées, telles que la FAO, est un avantage.
8. **Une demande complète**, comprenant: une **proposition structurée des modalités de mise en œuvre**, reposant sur une logique d'intervention explicite et démontrant la cohérence entre les objectifs, les résultats escomptés et les activités planifiées; une **cartographie et une analyse** des organisations d'agriculteurs, des institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes clés pour le renforcement des capacités et le dialogue politique; une **estimation des coûts préliminaires** et de la **période de mise en œuvre**.
9. **Un compte bancaire spécifique au projet devra être utilisé. Il pourra s'agir d'un nouveau compte bancaire ou d'un compte existant dont le solde est nul.**

Les ACTIVITES qui pourront être financées sont :

- **Réalisation d'études** pour soutenir le processus d'élaboration ou de mise en œuvre des PAN de la DNUAF ou d'autres politiques de soutien à l'agriculture familiale.
- **Organisation de réunions** entre le CNAF, les représentants du gouvernement et d'autres acteurs clés.
- **Organisation de séminaires, de forums de dialogue politique** pour mobiliser les parties prenantes, mener des consultations, etc., en vue de l'élaboration ou de la mise en œuvre des PAN ou d'autres politiques de soutien à l'agriculture familiale.
- **Activités de renforcement des capacités** à l'appui des objectifs politiques du projet.
- **Élaboration de documents:** propositions, documents politiques, conception d'outils pour rendre opérationnels les PAN ou d'autres politiques, etc.
- **Développement de campagnes de communication** pour mobiliser les parties prenantes, gestion et partage des connaissances.

Les coûts qui pourront être financés sont :

- **Services de consultation et d'assistance technique :** services techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des activités du projet.

- **Voyages, logements et repas** : coûts de déplacement, de séjour et de repas des participants aux réunions, ateliers, séminaires, forums de dialogue politique.
- **Publications** : matériels et audiovisuels.
- **Audit externe** (il est exigé de présenter un audit externe à la fin du projet).
- **Coûts administratifs** (8% maximum de la subvention demandée).

IV. Exigences en matière de suivi et de rapports

Pour les propositions sélectionnées, le FRM et les entités bénéficiaires de la subvention signeront des **protocoles d'accord (MoU)** qui se référeront aux points suivants : -les conditions générales ; -les responsabilités des parties en matière de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports ; -la description de l'action ; -la durée du contrat ; -les modalités de décaissement ; -les modèles de rapports narratifs et financiers et les documents justificatifs requis ; -les dispositions relatives à la communication et à la visibilité ; -les modifications, le règlement des litiges, les retards et la résiliation.

Les entités bénéficiaires de la subvention soumettront au FRM **des rapports narratifs et financiers intermédiaires et finaux**, y compris les pièces justificatives des coûts encourus. Les procédures de passation des marchés et les rapports financiers des entités bénéficiaires de la subvention doivent être conformes aux règles du FIDA. Les entités bénéficiaires de la subvention doivent conserver les pièces justificatives originales dans l'éventualité d'un audit du FIDA à l'avenir.

Le FRM organisera des réunions périodiques avec les entités bénéficiaires de la subvention et les CNAFs respectifs pour assurer le suivi du plan d'activité, évaluer les progrès et définir les domaines d'amélioration si nécessaire.

Le FRM sera chargé de consolider toutes les informations narratives et financières générées par les entités bénéficiaires de la subvention et de les incorporer dans les rapports d'avancement et les rapports finaux à soumettre au FIDA.

V. Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures répondant à toutes les exigences mentionnées ci-dessus seront évaluées selon les critères suivants :

- **Capacités institutionnelles et techniques de l'organisation candidate** pour gérer le projet soumis.
- **Expérience antérieure du CNAF** et les résultats politiques obtenus, ainsi que le dialogue et la collaboration en cours avec le gouvernement.
- **Des objectifs clairs, pertinents et spécifiques pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un Plan d'Action National de la DNUAF** ou d'une autre politique en faveur de l'agriculture familiale, conformément aux piliers du Plan d'Action Global de la DNUAF.
- **Renforcer l'inclusion et la durabilité dans l'agriculture familiale**, en intégrant directement **les femmes et/ou les jeunes**, ainsi que la **résilience climatique et la durabilité environnementale** dans le projet.

- **Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de la DNUAF** par le CNAF aux côtés des principales parties prenantes nationales.
- Contribution du projet à **d'autres processus politiques nationaux** sur les systèmes alimentaires, la nutrition, la santé, la biodiversité, le changement climatique, l'égalité de genre, les jeunes, la pauvreté et l'inégalité et/ou directement aux **processus de mise en œuvre des agendas internationaux au niveau national**.
- **Liens avec les programmes nationaux et les priorités stratégiques du FIDA. Les propositions qui ont été co-conçues avec les bureaux pays du FIDA seront considérées favorablement.**
- **Capacités de mobilisation du cofinancement.**

A la fin du document, vous trouverez le **tableau d'évaluation** qui sera utilisé pour l'évaluation des propositions.

VI. Présentation des candidatures

Dossier de candidature: Les candidatures devront être présentées selon le **Formulaire de candidature** et la **feuille de budget ci-joints**. Les demandes pourront être réalisées **en espagnol, anglais ou français**.

Où et comment transmettre les dossiers de candidature: Le formulaire de candidature, accompagné des pièces justificatives, doit être envoyé **par courrier électronique** à l'adresse suivante : challengefund@ruralforum.org. Une fois votre candidature reçue, vous recevez un accusé de réception.

Délai pour la présentation des demandes: La date limite pour présenter les candidatures sera le **31 juillet 2026 à 18:00 (heure locale de Vitoria-Gasteiz, Espagne)**. Les candidatures transmises après la clôture du délai fixé ne seront pas acceptées.

VII. Procédure de sélection

Les propositions qui ne remplissent pas les exigences fixées dans le présent guide (chapitre III) seront automatiquement rejetées.

Les propositions seront analysées au regard des critères d'évaluation énoncés à la section V du présent document.

Les propositions seront **évaluées et sélectionnées par lot (Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes)**. Un minimum de deux propositions seront sélectionnées par région.

Les propositions les mieux notées seront sélectionnées jusqu'à ce que le montant des fonds disponibles pour l'appel soit atteint. Le montant accordé peut différer du montant demandé dans la proposition et être réduit, en fonction des priorités et des critères du Challenge Fund.

VIII. Communication de la résolution

Les entités candidates seront informées par écrit de la décision prise concernant leur candidature. La communication sera transmise **par email**. Les propositions approuvées et les montants attribués seront communiqués à l'ensemble des CNAFs participants.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Résultat maximal
1. Capacité institutionnelle et technique de l'entité candidate	30
1.1. L'expérience antérieure de l'entité candidate dans le CNAF et dans la gestion de projets de type similaire. Les expériences passées et les résultats obtenus par le CNAF. Dialogue et collaboration continus avec le gouvernement.	18
1.2. Ressources humaines et matérielles dont dispose l'entité candidate pour la bonne mise en œuvre du projet.	9
1.3. Capacités de mobilisation des ressources de cofinancement.	3
2. Efficacité, impact et viabilité de la proposition	40
2.1. La proposition fixe des objectifs clairs et concrets orientés vers l'élaboration ou la mise en œuvre de plans d'action nationaux de la DNUAF ou d'autres politiques en faveur de l'agriculture familiale.	10
2.2. La proposition vise à renforcer le dialogue politique et les capacités des principaux acteurs de l'agriculture familiale dans le pays, avec un accent particulier sur les organisations d'agriculteurs familiaux.	10
2.3. On observe une cohérence entre les objectifs de la proposition, les résultats attendus et les activités et ressources prévues pour sa réalisation.	15
2.4. Impact potentiel à long terme et critères d'inclusion, en accordant une attention particulière aux femmes et/ou aux jeunes.	3
2.5. La proposition contribue à la résilience face au changement climatique et à la durabilité environnementale.	2
3. Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de la DNUAF par le CNAF et les principales parties prenantes nationales	10
3.1. Progrès du dialogue multipartite sur la DNUAF	2
3.2. Progrès du PAN ou du processus d'élaboration de la politique	4
3.3. PAN ou politique déjà validé ou approuvé	4
4. Contribution du projet à d'autres processus politiques nationaux sur les systèmes alimentaires, la nutrition, la santé, la biodiversité, le changement climatique, l'égalité de genre, les jeunes, la pauvreté et l'inégalité et/ou directement aux processus de mise en œuvre des agendas internationaux au niveau national.	5
5. Liens avec les programmes et les priorités du FIDA dans le pays	15
5.1. Alignement sur les priorités stratégiques du FIDA dans le pays (COSOP si disponible)	10
5.2. Lien potentiel avec les opérations financées par le FIDA	5
SCORE TOTAL MAXIMUM	100

IX. Annexe

PAYS À FAIBLE REVENU (PFR):

Country	Number of Projects	Current Amount
		IFAD
Afghanistan	4	201,357,784
Burkina Faso	40	472,206,154
Burundi	15	370,105,705
Central African Republic	12	131,388,836
Chad	16	256,424,784
Congo, The Democratic Republic	11	260,380,417
Eritrea	9	164,554,315
Ethiopia	49	919,474,738
Gambia	16	157,066,045
Guinea-Bissau	5	63,711,011
Korea, Democratic People's Rep	6	69,206,942
Liberia	10	172,159,586
Madagascar	26	504,317,311
Malawi	22	465,488,060
Mali	26	396,381,859
Mozambique	19	480,303,405
Niger	24	438,893,154
Rwanda	32	566,175,181
Sierra Leone	9	241,066,726
Somalia	8	47,182,000
South Sudan	3	43,939,065
Sudan	41	377,682,250
Syrian Arab Republic	82	176,438,096
Togo	17	122,982,199
Uganda	45	811,151,846
Yemen	28	194,582,933
Grand Total		8,104,620,402

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE INFÉRIEUR (PRI):

Country	Number of Projects	Current Amount
		IFAD
Algeria	11	62,427,782
Angola	15	223,875,925
Bangladesh	61	1,134,428,629
Benin	32	269,743,886
Bhutan	15	89,256,192
Bolivia	28	191,526,992
Cambodia	17	371,955,925
Cameroon	29	230,258,427
Cape Verde	11	53,381,820
Comoros	12	41,727,594

Congo	12	75,627,058
Cote D'Ivoire	25	280,075,516
Djibouti	10	61,817,110
Egypt	27	651,232,377
Eswatini	8	81,169,580
Ghana	34	414,508,445
Guinea	25	236,719,404
Haiti	16	170,542,021
Honduras	23	167,465,775
India	92	1,382,404,586
Iran (Islamic Republic Of)	1	200,000
Jordan	30	133,203,771
Kenya	148	733,018,034
Kiribati	1	6,599,832
Kyrgyzstan	8	114,718,244
Lao People's Democratic Rep	24	181,807,908
Lebanon	14	46,128,800
Lesotho	16	124,690,432
Mauritania	22	208,952,447
Mongolia	6	50,858,796
Morocco	22	368,552,252
Myanmar	5	91,500,050
Nepal	46	399,782,849
Nicaragua	18	149,469,672
Nigeria	73	805,441,528
Pakistan	42	969,799,069
Papua New Guinea	6	92,162,986
Philippines	75	451,963,792
Samoa	3	6,491,999
Sao Tome and Principe	11	42,759,928
Senegal	45	475,581,502
Solomon Islands	5	20,885,540
Sri Lanka	44	354,140,123
Tajikistan	5	115,163,374
Tanzania, United Republic of	28	535,609,775
Tunisia	31	248,530,438
Uzbekistan	4	166,537,300
Vanuatu	1	500,000
Viet Nam	30	498,815,011
Zambia	19	262,304,852
Zimbabwe	17	164,309,420
Grand Total		14,010,624,767

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE SUPÉRIEUR (PRIS):

Country	Number of Projects	Current Amount
		IFAD
Albania	7	52,009,533
Argentina	25	166,375,812
Armenia	14	89,895,942
Azerbaijan	7	67,581,177
Belize	5	15,019,524
Bosnia and Herzegovina	11	113,043,825
Botswana	7	49,405,139
Brazil	33	415,307,948

Country	Number of Projects	Current Amount
		IFAD
China	61	1,327,871,435
Colombia	43	156,110,058
Costa Rica	37	59,954,111
Cuba	7	64,292,062
Dominica	3	5,560,300
Dominican Republic	13	93,846,691
Ecuador	17	140,172,742
El Salvador	19	176,043,903
Equatorial Guinea	4	16,602,100
Fiji	10	14,855,329
Gabon	4	22,300,763
Georgia	9	70,425,048
Grenada	4	15,112,622
Guatemala	24	120,322,085
Indonesia	37	778,607,129
Iraq	3	19,609,000
Jamaica	3	15,618,000
Malaysia	14	6,516,700
Maldives	8	22,504,938
Mauritius	6	24,431,854
Mexico	31	317,157,930
Moldova, Republic of	12	131,737,088
Montenegro	1	6,124,383
Namibia	2	6,123,000
Palestinian Territory	6	15,111,000
Paraguay	10	90,289,831
Peru	41	235,036,030
Saint Lucia	2	3,432,900
South Africa	10	3,259,151
St Vincent and the Grenadines	3	2,470,600
Suriname	2	3,620,000
Thailand	19	63,471,996
The Republic of Türkiye	14	356,876,914
Tonga	6	22,042,408
Grand Total		5,376,149,001